

Délibération du Conseil d'Administration N°2024-112-4
Séance du 7 mars 2024

Délivrance du titre de professeur émérite à Monsieur Guy TAPIE

VU le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture, notamment son article 8 ;

VU le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment son article 59 ;

VU la demande de M. Guy Tapie en date du 15 janvier 2024 ;

VU l'avis du conseil pédagogique et scientifique en date du 18 janvier 2024,

DÉLIBÈRE

Article I

Le titre de professeur émérite est délivré à Monsieur Guy Tapie pour une durée de cinq ans.

Article II

La présente délibération s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2024. Elle est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

La présidente du conseil d'administration

Claudine GAUDIN

